

DIRECTION JURIDIQUE
L. DEGRAVE - DJ-2026-02

ARMENTIERES
RUE GUSTAVE DRON

RETROCESSION DE VOIRIES

La direction Espace Public et Voirie de la Métropole Européenne de Lille en accord avec la commune d'ARMENTIERES a sollicité Partenord Habitat afin de procéder à la rétrocession des emprises foncières, situées rue Gustave Dron nécessaires à la réalisation de travaux de réaménagement.

L'emprise foncière à céder est la suivante :

- La parcelle cadastrée section BO n°175 pour 113 m²
- Ainsi qu'une emprise d'environ 18 m² à extraire de la parcelle cadastrée section BO n° 176. La division de cette parcelle est en cours d'établissement.

Conformément aux dispositions de l'article L. 3112-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, la cession peut intervenir sans déclassement préalable, sous réserve d'un transfert entre personnes publiques poursuivant une mission d'intérêt général.

L'acte sera établi en la forme administrative moyennant le prix d'UN EURO (1,00 €) symbolique.

Tous les frais et droits quelconques relatifs à cette rétrocession seront supportés par la Métropole Européenne de Lille, notamment les frais de géomètre et les frais d'acte.

Cela étant exposé,

Et

Vu la délibération 2021-16 du Conseil d'Administration du 28 juillet 2021 donnant compétence au Bureau du Conseil d'Administration conformément à l'article R421-6 du Code de la construction et de l'habitat.

Il est proposé au Bureau du Conseil d'Administration :

- D'autoriser la rétrocession à l'euro symbolique des parcelles ci-dessus désignées,
- D'autoriser le Directeur Général à signer tous les documents inhérents à ladite rétrocession,
- De solliciter l'accomplissement des formalités et le bénéfice de l'article 1042 du Code général des impôts.

ADOPTE

Pour extrait conforme
le Directeur Général
Eric.COJON



Accusé de réception en préfecture
059-378072144-20260115-BCA260115-020A-DE
Date de télétransmission : 16/01/2026
Date de réception préfecture : 16/01/2026